



direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Seine-et-Marne



COMITÉ d'HYGIÈNE, de SÉCURITÉ
et des
CONDITIONS de TRAVAIL
Départemental

Procès-verbal de la séance du 13 janvier 2020

Le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail Départemental s'est réuni le lundi 13 janvier 2020 de 15 h 00 à 17 h 15, sous la présidence de madame la Directrice académique des services de l'Éducation Nationale de Seine-et-Marne.

Etaient présents :

Représentants de l'administration

Madame Valérie DEBUCHY
Monsieur Sylvain DEMONT
Monsieur Richard GREEN
Monsieur Hervé BRUN
Madame Natacha L'YVONNET

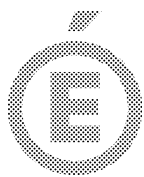
Directrice académique, Présidente
Secrétaire général
Proviseur vie scolaire
Conseiller vie scolaire
Cheffe de division DIPATE

Représentants des personnels

Monsieur Julien SAVI
Fédération Syndicale Unitaire
Monsieur Irwin CARTERON
Fédération Syndicale Unitaire
Monsieur Damien GUILLEN
Fédération Syndicale Unitaire
Madame Emmanuelle OTTAVI
Fédération Syndicale Unitaire
Monsieur Emmanuel MARTEAU
Fédération Syndicale Unitaire
Madame Solange CALLENNEC
Fédération Syndicale Unitaire
Madame Christel FABRI
Fédération Syndicale Unitaire
Monsieur Fabien Bureau
Fédération Syndicale Unitaire
Monsieur Aurélien LOUVET
Fédération de l'EN UNSA
Monsieur Romain MAHLER
Fédération Force Ouvrière

Professeur – Collège Henri IV à Meaux
Secrétaire CHSCTD
PE – Ecole élémentaire Vincy Manœuvre
La Chapelle la Reine
Professeur – Lycée Gérard de Nerval
à Noisiel
Professeur – Lycée Frédéric Joliot Curie
à Dammarie-les-Lys
PE – Ecole élémentaire Le Château
à Nangis
PE – Ecole élémentaire Le Château
à Nangis
Professeure – Collège Léonard de Vinci
à Saint-Thibault-des-Vignes
Chef de division DAGF – DSDEN 77
PE – Ecole élémentaire Victor Hugo
à Gretz-Armainvilliers
PE – Ecole maternelle Les Régalles à
Savigny-le-Temple

Le quorum étant atteint, **Madame la Présidente** ouvre la séance à 15 heures et rappelle l'ordre du jour :



2

1 – Validation PV CHSCTD

- Séance du 23 septembre 2019

2 – Visites CHSCTD

- Collège des « 4 Arpents » à Lagny-sur-Marne

3 – Elections du secrétaire et du secrétaire adjoint du CHSCT de Seine-et-Marne

4 – Questions diverses

Madame la Présidente adresse ses vœux aux membres de l'instance et informe qu'elle devra quitter la séance à 16h30. De fait, l'ordre du jour est inversé afin de traiter les questions diverses en premier lieu.

1 – Questions diverses

- **Impact de la charge de direction dans les écoles sur les RPS**

Irwin Carteron souhaite connaître les tenants et les aboutissants des réunions qui se sont tenues en novembre dernier avec les directeurs d'école ainsi que les allègements de charge de travail envisagés pour limiter les demandes administratives qui peuvent être redondantes.

Madame la Présidente répond que la question de la charge de travail des directeurs d'école est une question prégnante et sur laquelle elle souhaite travailler dans le département. Elle rappelle l'existence de longue date d'un groupe départemental. Elle ajoute que dans le même esprit un groupe de consultation des directeurs sera créé, composé de 10 directeurs d'école représentatifs de l'ensemble des différents profils de directeurs qui existent dans le département. L'administration a également été sollicitée par la DGESCO pour la constitution du groupe technique national. Ainsi, deux directrices de Seine-et-Marne font partie de ce groupe et peuvent rendre compte pour le département.

La consultation engagée par le ministère se décline en 3 items :

- Le 1^{er} relatif à ce que les directeurs souhaitent conserver dans l'exercice de leurs fonctions,
- Le 2^{ème} concerne ce qu'ils souhaitent réellement voir disparaître
- Le 3^{ème} est relatif aux points qu'ils souhaitent conserver parce qu'ils les trouvent intéressants mais avec des propositions d'améliorations.

Il en ressort qu'un tiers des sollicitations porte sur une demande de compensation assez massive par une décharge supplémentaire. D'autres demandes ont été exprimées et notamment sur l'aide administrative (prise en charge de la logistique).

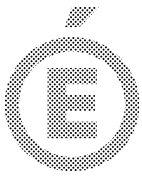
L'un des premiers éléments de réponse est que les dispositifs dédoublés seront désormais comptabilisés comme des classes séparées à compter de la prochaine rentrée scolaire.

Irwin Carteron considère que les situations les plus complexes sont celles des directeurs d'écoles de 11 ou 12 classes qui intègrent une ULIS et qui ne sont qu'à demi-déchargés.

Madame la Présidente reconnaît que dans les questions des directeurs, sont également évoqués les élèves en situation de handicap, les enfants hautement perturbateurs, les parents hautement perturbateurs qui ne sont pas sans incidence sur la sérénité du climat scolaire et sur la qualité des conditions de travail des enseignants et des directeurs.

Il est vrai que les directeurs d'écoles sont beaucoup sollicités en tant que cadres, notamment sur le pilotage pédagogique et sur le management. Aussi, dans les remontées et les besoins exprimés, elle accorde une importance particulière sur les besoins en accompagnement et en formation.

Irwin Carteron dit qu'il était question d'un vademecum avec toutes les références législatives.



3

Madame la Présidente répond qu'un espace spécialement dédié aux directeurs va être réintégré sur le site internet de la DSDEN avec une accessibilité à l'ensemble des ressources réglementaires et statutaires.

Aurélien Louvet aimerait savoir si Madame la Présidente envisage de faire évoluer la formation des directeurs.

Madame la Présidente répond que l'administration réfléchit à une nouvelle forme d'ingénierie de formation.

➤ Impact des PIAL sur les RPS

Irwin Carteron expose la problématique de certains élèves qui sont notifiés 23 heures et qui bénéficient d'un accompagnement mutualisé, alors que s'ils avaient été notifiés 24 heures, ils auraient bénéficié d'un accompagnement individuel. Les PIAL rendent la situation complexe pour les élèves à besoin particulier qui se voient retirer leur AESH au motif que d'autres ont un besoin d'aide humaine dans une autre classe ou un autre établissement. Il n'y a pas de stabilité pour les élèves ni pour les équipes.

Madame la Présidente précise que la MDPH ne notifie plus de quotité horaire pour les besoins d'aide humaine inférieurs à 24 heures et ne nécessitant pas un accompagnement individuel.

Irwin Carteron aimerait savoir si Madame la Présidente ne craint pas un rassemblement des élèves notifiés MDPH dans une seule classe mettant ainsi les nouveaux collègues en difficulté.

Madame la Présidente répond que cette situation décrit une dérive qu'elle ne souhaite absolument pas voir arriver. L'administration souhaite rendre beaucoup plus pertinent le moment où l'AVS est en binôme avec l'élève mais surtout avec l'enseignant de la classe. Les élèves en situation de handicap dans une école sans ULIS sont intégrés en classe banale, accompagnés ou non suivant le volume horaire que l'ERSEH et l'équipe auront défini comme utile et pertinent. Elle rappelle que les élèves handicapés sont présents dans nos écoles et doivent gagner en autonomie. Le rôle de l'AVS est de compenser le handicap, et non pas de faire à la place de l'élève et encore moins à la place de l'enseignant.

Irwin Carteron explique qu'il y a tout un travail en amont de mise en commun, de réflexion sur les besoins des élèves et que les 24 heures de réelle concertation sont insuffisantes pour pouvoir travailler sur ces problématiques. Les enseignants n'ont pas forcément la formation ni les outils pour pouvoir répondre aux demandes institutionnelles qui sont de plus en plus fortes.

Aurélien Louvet déplore que, depuis la loi de 2005, il n'y ait pas eu de formation de qualité pour permettre aux enseignants d'accueillir les élèves handicapés et que, de ce fait, le climat d'apprentissage se dégrade pour les autres élèves.

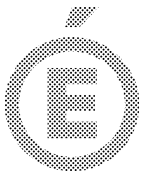
Madame la Présidente ne peut argumenter sur des éléments pour lesquels elle n'a pas de prérogative. Une réflexion est en cours pour aller plus loin sur la formation afin d'améliorer le qualitatif de l'inclusion en classe banale.

Irwin Carteron considère que ces éléments cristallisent la souffrance des collègues parce que ces élèves à besoin particulier, qui sont mis dans des classes banales, renvoient les enseignants à leur incapacité de faire.

Emmanuel Marteau évoque les difficultés des AESH mutualisés qui sont amenés à changer d'emploi du temps plusieurs fois dans l'année.

A ce sujet, **Irwin Carteron** aimerait savoir si la rupture conventionnelle qui a été actée au mois de décembre pourra bénéficier aux AESH qui souhaitent démissionner.

Monsieur le secrétaire général répond qu'il n'est pas possible de donner de réponse à cet instant dans la mesure où le décret vient de paraître.



Madame la Présidente demande si les représentants des personnels souhaitent aborder d'autres points.

Irwin Carteron aimerait évoquer la question du risque SEVESO dans les DUERP et celle de la connaissance des risques technologiques que l'on retrouve dans le PPMS. En effet, les directeurs d'école n'ont pas toutes les informations pour pouvoir remplir correctement le PPMS, alors que leur responsabilité est engagée. Il souhaiterait savoir si les directeurs peuvent avoir un retour et être avalisés par la DSDEN.

Monsieur le proviseur vie scolaire peut apporter des éléments de réponse sur la question de la connaissance des risques technologiques qui a été posée au CHSCTA concernant la zone de Mitry-Mory qui est une zone potentiellement à risque avec des usines classées SEVESO. Il apparaît que la diffusion de l'information n'est pas la meilleure possible. Un travail doit donc être engagé par le cabinet du recteur afin de prendre en compte cette diffusion de l'information aux établissements. Cette question donne lieu actuellement à des réflexions pour que l'on puisse intégrer des données locales notamment atmosphériques dans le PPMS.

Irwin Carteron précise qu'il y a encore des écoles qui n'intègrent pas du tout le risque technologique dans leur PPMS parce qu'elles n'ont aucune indication sur ce risque.

Madame la directrice académique quitte la séance à 16h35.

Monsieur le secrétaire général reprend la présidence de l'instance et propose d'aborder les autres questions diverses.

➤ **Problème lié aux tablettes dans les lycées**

Julien Savi explique qu'un certain nombre de lycées ont été équipés de tablettes qui sont arrivées très tardivement et qui sont inutilisables du fait notamment d'une connexion wifi qui ne fonctionne pas. Les enseignants ont dû abandonner le manuel papier pour des tablettes qui ne sont pas utilisables et qui ne tiennent pas la charge.

Monsieur le proviseur vie scolaire répond que la région fait au mieux pour développer les connexions wifi nécessaires. L'autre difficulté, c'est l'appropriation par les élèves d'un nouvel outil de travail qui, pour eux, habituellement, n'est pas un outil de travail. Les enseignants doivent également s'approprier ce nouvel outil car beaucoup d'entre eux sont restés à l'ère du livre et de la photocopie.

Damien Guillen ajoute qu'il y a aussi le problème de la responsabilité. Il y a de plus en plus de parents qui refusent que la tablette quitte le domicile parce qu'ils en sont responsables et ne savent pas ce qu'il adviendra de la tablette à l'issue du cursus de l'élève.

Monsieur le proviseur vie scolaire répond que le matériel est couvert par les assurances scolaires.

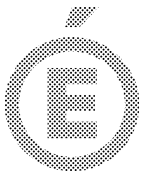
➤ **Demande d'une 4^{ème} visite au Lycée Émilie Brontë de Lognes**

Monsieur le Président rappelle que des fiches RSST ont été transmises suite à des chutes de luminaires.

Dès lors qu'il n'y a pas de danger grave et imminent, il n'est pas nécessaire de se rendre dans l'établissement pour dresser un état des lieux déjà connu.

Monsieur le proviseur vie scolaire a pris l'attache du chef d'établissement pour s'assurer de la mise en sécurité de toute la communauté éducative.

Il propose d'organiser une visite de l'établissement à la prochaine rentrée scolaire afin d'apaiser les équipes.



5

➤ Nombre de conseillers de prévention dans le 77

Monsieur le Président informe les membres du CHSCTD qu'il y a 26 conseillers de prévention en circonscription ainsi que 2 conseillers départementaux.

➤ Point sur la formation académique CHSCT

Julien Savi explique que la formation a été annulée une semaine avant la date initialement prévue.

Monsieur le Président pense qu'une réponse sera bientôt apportée dans la mesure où un nouveau DRH doit arriver prochainement.

➤ Point sur la délégation pour l'enquête suite au suicide de la gestionnaire du collège Beaumarchais

Monsieur le Président indique que ce point a été évoqué au CHSCTA. La délégation sera constituée de 5 représentants de la DSDEN dont le secrétaire général, le proviseur vie scolaire, la responsable de la DIPATE, la conseillère mobilité carrière – assistante de prévention et le médecin de prévention. Un représentant académique sera également présent.

La question de la représentation syndicale a également été évoquée. Pour plus de transparence, il serait souhaitable que toutes les organisations syndicales soient représentées.

➤ Décret n° 2015-1000 du 17 août 2015 sur la qualité de l'air applicable au 1^{er} janvier 2019

Monsieur le Président dit qu'à cet instant, rien n'est engagé. Il n'est pas possible d'imposer à une municipalité de faire des mesures d'air. Lorsqu'il y a suspicion, des mesures sont effectuées.

2- Validation PV CHSCTD

➤ Séance du 23 septembre 2019

Monsieur le Président demande si ce procès-verbal appelle des observations particulières.

Romain Mahler propose de modifier le paragraphe de la page 7 comme suit :

Au lieu de : « Les organisations syndicales demandent une suspension de séance avant la mise aux voix du bilan.

Elles s'interrogent sur l'objet du vote demandé à savoir sur la nature des rapports qui sont présentés ou sur la nature de l'action de prévention et de santé de l'institution par rapport à ses salariés.

La FSU et l'UNSA proposent de voter pour la restitution fidèle des rapports réalisés par les services et contre le manque de moyens flagrant accordé aux services de prévention.

Monsieur le Président propose de soumettre ce bilan au vote ».

Lire : « Romain Mahler demande à ce que soit mis au vote le bilan de la santé et sécurité au travail conformément à l'article 61 du décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982.

La FSU et l'UNSA demandent une suspension de séance car s'interrogent sur l'objet du vote demandé à savoir sur la nature des rapports qui sont présentés ou sur la nature de l'action de prévention et de santé de l'institution par rapport à ses salariés.

Monsieur le Président confirme qu'il s'agit bien de mettre ce bilan au vote. »

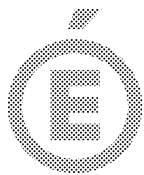
Sous réserve des modifications demandées, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

3 – Visites CHSCTD

➤ Collège des « 4 arpents » de Lagny sur Marne

Romain Mahler regrette qu'il n'y ait eu qu'un membre de l'administration présent lors de cette visite.

Monsieur le Président indique que les contraintes du mois de juin n'ont pas permis la présence des autres membres de l'administration.



6

4 – Elections du secrétaire et du secrétaire adjoint du CHSCT de Seine-et-Marne

Messieurs Julien Savi en qualité de secrétaire du CHSCT (titulaire) et Irwin Carteron secrétaire adjoint du CHSCT (suppléant) proposent respectivement leur candidature pour être secrétaire et secrétaire adjoint.

Monsieur le président demande aux membres si un vote à bulletins secrets est souhaité ou s'il est possible de recourir au vote à main levée. Tous les membres demandent à ce qu'un vote à main levée soit organisé.

Le vote a lieu à main levée. Le décompte des voix est arrêté comme suit :

- **Favorable aux candidatures présentées : 7**
- **Défavorable aux candidatures présentées : 0**
- **Abstention : 0**

Messieurs Savi et Carteron sont élus à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h15.

La Présidente du CHSCTD

Le secrétaire du CHSCTD

Valérie DEBUCHY

Julien SAVI